

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) et par visioconférence le mercredi 22 juin 2022 à 19 h 30.

Sont présents : Paolo Galati, président; Melissa Wall, vice-présidente substitut et commissaire; Donna Anber, Barbara Barrasso, James Di Sano, Olivia Landry et Bob Pellerin, commissaires; Tara Anderson et Stéphane Henley, commissaires-parents; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Présents par visioconférence : Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; François Badin, directeur adjoint du Service des ressources humaines; et Maxeen Jolin, coordonnatrice des communications.

Absents : Adam Gordon, vice-président et commissaire-parent; Karla Abraham Di Francesco, Anick Brunet et Vincent Cammisano, commissaires.

Invités : Sergio Gentile, président d'élection; Sam Craig, Ziyen Hamelin et Madison Lummis, des élèves de l'école secondaire régionale Laurentian; et Melanie Bujold, coordonnatrice du centre scolaire et communautaire de l'école secondaire régionale Laurentian.

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes qui visionnent la séance en ligne et il vérifie le quorum auprès de la secrétaire générale.

HEURE : 19 h 32

0.0 Ouverture de la séance

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kaniien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que l'ordre du jour contenu au document n° CC-SWLSB-2022/06/22-CA-001 soit adopté sans modification.

CC-220622-CA-0123

Adoptée à l'unanimité

2.0 Prestation de serment de la nouvelle commissaire

Le président présente M. Sergio Gentile, le président d'élection de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL), et l'invite à présenter son rapport sur l'élection partielle qui a eu lieu récemment dans la circonscription électorale 6.

M. Gentile présente son rapport en indiquant que la période pendant laquelle il est possible de faire une demande de dépouillement judiciaire a pris fin et qu'aucune demande n'a été faite. Il poursuit en déclarant que M^{me} Barbara Barrasso est dûment élue au poste de commissaire de la circonscription électorale 6 et lui fait ensuite prêter serment.

Le président et la directrice générale félicitent M^{me} Barrasso pour son élection en tant que commissaire de la circonscription électorale 6 et lui souhaitent la bienvenue à la table et à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Le président remercie M. Gentile d'avoir assumé la fonction de président d'élection et d'avoir tenu des élections partielles transparentes.

3.0 Reconnaissance – initiative LGBTQ+ à l'école secondaire régionale Laurentian

Le président souhaite la bienvenue à Sam Craig, Ziyen Hamelin et Madison Lummis, des élèves de l'école secondaire régionale Laurentian, et à Melanie Bujold, coordonnatrice du centre scolaire et communautaire de l'école secondaire régionale Laurentian, en expliquant que ces personnes sont présentes à la séance de ce soir pour recevoir une reconnaissance, de même que Zoe Ducheneau et Leo Scharley, qui ne pouvaient être présents ce soir, pour leur projet unique et multicolore : un trottoir LGBTQ+.

Le 1^{er} juin 2022, en compagnie du commissaire-parent Adam Gordon, il a assisté à une conférence de presse organisée par la Ville de Lachute pour dévoiler le trottoir de la Fierté et une plaque expliquant la création du trottoir menant à la Bibliothèque Jean-Marc-Belzile. Le trottoir a été peint par des élèves de l'école secondaire régionale Laurentian et de la polyvalente Lavigne. Des membres de l'organisme Gay Straight Alliance (GSA) ont contacté le maire de la Ville de Lachute pour lui parler de ce projet. Le projet a été accepté car il répondait au souhait de la Ville d'être plus inclusive et accueillante.

À l'invitation du président, M^{me} Bujold fait savoir qu'un club du réseau GSA a été formé à l'école et que les élèves ont montré un grand intérêt. Les membres du club avaient beaucoup d'idées pour faire reconnaître la communauté LGBTQ+ dans la région et ont contacté la Ville de Lachute pour l'encourager à faire reconnaître le mois de la Fierté. Le maire a accordé son soutien au projet et a fourni des services municipaux. Les élèves méritent des félicitations pour ce travail.

En réponse à une question du président, M^{me} Bujold mentionne que les élèves du réseau GSA ont été en mesure de terminer le projet avant le 1^{er} juin, le premier jour du mois de la Fierté, et ce, même s'il y a une période d'examen au mois de mai. Pour accomplir le projet, le trottoir a été divisé en sections, soit plusieurs sections à l'avant de la bibliothèque et une petite section à l'arrière. Les couleurs choisies sont celles du drapeau de la Fierté. Le trottoir est également interactif.

Le président les remercie de leur présence à la séance de ce soir et leur souhaite du succès dans leurs projets futurs.

4.0 Approbation des procès-verbaux

4.1 25 mai 2022

En réponse à une question de la commissaire Donna Anber, la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications précise qu'un membre du conseil qui n'est pas présent à une séance a toujours la possibilité de voter sur le procès-verbal de la séance en question lorsque celui-ci est présenté pour approbation puisqu'un vote représente un appui.

Approbation du
procès-verbal
25 mai 2022

CC-220622-CA-0124

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 25 mai 2022, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture publique par la secrétaire générale.

Adoptée à l'unanimité

4.2 2 juin 2022

Approbation du
procès-verbal
2 juin 2022

CC-220622-CA-0125

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 2 juin 2022, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture publique par la secrétaire générale

Adoptée à l'unanimité

4.3 7 juin 2022

En réponse à une question de la commissaire Melissa Wall, la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications fait savoir que les règles de procédure stipulent qu'il est possible pour un membre du conseil de voter sur une proposition faite dans une séance antérieure, mais qu'il ne peut pas faire la proposition.

La commissaire Melissa Wall fait appel au règlement pour signaler que la commissaire Anber n'était pas présente à la séance du conseil du 25 mai 2022 et qu'elle n'aurait donc pas dû faire la proposition visant à approuver le procès-verbal de ladite séance. La commissaire Wall propose l'approbation du procès-verbal du 25 mai 2022.

Approbation du
procès-verbal
25 mai 2022

CC-220622-CA-0126

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 25 mai 2022, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture publique par la secrétaire générale.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du
procès-verbal
7 juin 2022

CC-220622-CA-0127

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 7 juin 2022, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture publique par la secrétaire générale.

Adoptée à l'unanimité

4.4 15 juin 2022

Approbation du
procès-verbal
15 juin 2022

CC-220622-CA-0128

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 15 juin 2022, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture publique par la secrétaire générale.

Adoptée à l'unanimité

5.0 Période de questions

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications explique les paramètres des deux périodes de questions. Elle attire l'attention des personnes visionnant la séance en ligne à la section dans laquelle il leur est possible d'inscrire des questions pour la deuxième période de questions. Elle ajoute qu'aucune question n'a été inscrite pour la première période de questions.

Elle précise que la deuxième période de questions est consacrée uniquement aux points à l'ordre du jour.

6.0 Rapport du président

Le président souhaite à tout le monde la bienvenue à la dernière séance ordinaire du conseil de l'année scolaire 2021-2022 en mentionnant que nous avons tous survécu à l'année deux de la COVID-19 et que nous devrions être très fiers de tout ce qui a été accompli malgré l'adversité et les difficultés. Encore une fois, il faut remercier l'ensemble des employés, des familles, des partenaires et des élèves pour leur résilience, leur flexibilité, leur courage et leur engagement. Un merci tout particulier à la directrice générale pour son leadership exceptionnel, sa fougue, ses connaissances, son authenticité et son engagement inébranlable envers la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. Cette pandémie nous a appris qu'ensemble, nous sommes plus forts.

Il parle également des divers événements auxquels il a assisté, comme suit :

- 26 mai 2022 – Le Gala Laurier/les Étoiles Laurier de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier. C'était une soirée spectaculaire au cours de laquelle le travail des élèves a été souligné sur les plans scolaire, sportif, de l'engagement communautaire et de la persévérance. Par leurs prestations à la partie Étoiles Laurier de la soirée, les élèves ont démontré encore une fois la forte présence de jeunes talents dans les écoles de la CSSWL. Pour la première fois, un groupe musical était présent sur scène pour accompagner les élèves. L'événement était animé par Kelly Alexander, une ancienne élève de l'école secondaire de Rosemère et animatrice à la station de radio Virgin Radio.
- 28 mai 2022 – Rassemblement des partenaires de la 55^e finale des Jeux du Québec. Depuis l'été 2020, il a été nécessaire de retarder la tenue de cet événement provincial en raison de la pandémie.
- 1^{er} juin 2022 – Conférence de presse sur le projet LGBTQ+ entrepris par des élèves de l'école secondaire régionale Laurentian en partenariat avec la Ville de Lachute.
- 1^{er} juin 2022 – Rencontre avec les membres du comité consultatif de gestion à l'école primaire de Grenville pour sa dernière réunion de l'année scolaire 2021-2022.

La directrice générale félicite l'ensemble des gestionnaires travaillant dans les écoles, les centres et au centre administratif qui ont fait équipe pour offrir un soutien au quotidien. La pandémie a été difficile pour tout le monde, mais elle a certainement rendu encore plus ardu le travail de ceux et celles occupant des postes d'autorité. Elle remercie le président d'avoir pris le temps d'assister à la réunion des gestionnaires à l'école primaire de Grenville.

Le président mentionne que le leadership provient du sommet alors le fait d'être positif et avenant peut être contagieux. S'il est vrai que la commission scolaire est de petite taille, chacune de ses communautés est unique et les gestionnaires utilisent ce qui leur est transmis en l'adaptant aux besoins de leurs communautés respectives.

- 3 juin 2022 – Le commissaire James Di Sano et la Consule générale et représentante permanente d'Italie se sont joints à lui lors de la Fête nationale de la République italienne;
- 6 juin 2022 – Il a participé à une réunion avec les membres de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec et la cheffe du Parti libéral du Québec, M^{me} Dominique Anglade. La discussion était très intéressante, et il y a eu une période de questions d'une heure sur des sujets tels que les commissions scolaires anglophones et les lois 96 et 40.
- 9 juin 2022 – Le Gala souper homard a eu lieu au Château Royal et, grâce à la générosité des commanditaires, des partenaires dans la communauté et des amis, la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier a dépassé son objectif de financement de 1 000 000 \$ pour les écoles et centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. Des félicitations à la Fondation.
- 13 juin 2022 – Il a assisté à un beau service commémoratif à l'école primaire Laurentian au cours duquel trois arbres ont été plantés en mémoire de trois enseignants décédés et un jardin de tournesols a été aménagé en mémoire d'un élève décédé pendant l'année scolaire.
- 16 juin 2022 – Il a assisté à la cérémonie de remise des diplômes de 6^e année de l'école primaire Saint-Paul en compagnie de la commissaire Anick Brunet.

- 20 juin 2022 – Il a assisté à Québec au gala du concours *Chapeau, les filles! Hats Off to You!* en compagnie du directeur général adjoint et de la directrice du CDC Pont-Viau. M^{me} Yvette Rambour, une élève du programme de formation *Construction Business Management* au CDC Pont-Viau, est l'une des lauréates du volet national de ce concours qui souligne et récompense le travail de femmes ayant choisi un métier habituellement exercé par des hommes. Ces femmes sont un modèle pour d'autres femmes. Félicitations à M^{me} Rambour.
- 20 juin 2022 – Il a assisté à la cérémonie de remise des diplômés de l'académie de Sainte-Agathe en compagnie de la commissaire Donna Anber et du commissaire-parent Adam Gordon. Des félicitations à la directrice de l'école et à son équipe pour une belle cérémonie.
- 21 et 22 juin 2022 – Il a assisté à la cérémonie de remise des diplômes des écoles suivantes et félicite toutes les directions d'école, ainsi que les employés et les parents pour de belles cérémonies :
 - École primaire Genesis – Il a assisté à la cérémonie en compagnie des commissaires Anick Brunet et James Di Sano.
 - École primaire Saint-Vincent – Il a assisté à la cérémonie avec la directrice générale dans l'auditorium récemment rénové de l'école secondaire Laval Junior.
 - École primaire Franklin Hill – Il a assisté à la cérémonie avec le commissaire Bob Pellerin et la commissaire-parent Tara Anderson.

Le président, au nom du conseil, souhaite à tout le monde une pause estivale bien méritée et de profiter de cette pause pour reprendre contact avec la famille et les amis.

Événements dans la communauté – commentaires des commissaires

- La commissaire Olivia Landry souhaite aux diplômés de la promotion 2022 des écoles primaires McCaig et Pierre-Elliott-Trudeau et de l'école secondaire de Rosemère bon succès dans leur transition vers l'école secondaire ou le cégep, selon le cas;
- La commissaire Donna Anber félicite les diplômés de 6^e année des écoles primaires d'Arundel, de Grenville et de Morin-Heights ainsi que les diplômés de la 6^e année du primaire et de la 5^e année du secondaire de l'académie de Sainte-Agathe pour leur réussite. Elle mentionne aussi que la classe de finissants de douze élèves de l'école primaire d'Arundel a amassé plus de 1000 \$ pour le voyage et la fête des finissants.
- La commissaire Melissa Wall a assisté à la cérémonie de remise des diplômes de l'école primaire Saint-Jude en mentionnant que c'était une belle soirée et que c'était très touchant de regarder les élèves visionner un montage d'eux-mêmes de la maternelle à la 6^e année.

7.0 Rapport de la directrice générale

La directrice générale présente son rapport mensuel en commentant l'information suivante concernant le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) :

Orientation n° 5 : *Faire bouger les élèves 60 minutes par jour*

- Le 6 juin 2022, onze élèves du primaire ont participé au Défi Laurier, une initiative de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier, à l'école secondaire régionale Laurentian. C'était une belle journée. Elle remercie chaleureusement l'équipe de l'école pour son hospitalité.

Orientation n° 3 : *Offrir un environnement d'apprentissage et de travail favorisant la santé, la sécurité et le bien-être*

- Le 8 juin 2022, l'école primaire Our Lady of Peace a tenu une cérémonie de méditation pour ses employés au cours de laquelle ils ont appris en quoi consiste ce rituel avec des bols tibétains. Les sons provenant des bols favorisent la relaxation et, en retour, une meilleure concentration. Elle remercie l'école pour l'invitation à se joindre à cet événement.

Moments de fierté

- Dans un article publié récemment dans le journal *Community Connections*, un journal local de Deux-Montagnes/Saint-Eustache, le directeur de l'école primaire Mountainview, M. André Gionet Jr., a parlé de sa grande fierté de faire partie de cette communauté scolaire.
- Le Gala souper homard a amassé 50 000 \$ au profit de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier. Le montant amassé depuis 2004 s'élève maintenant à plus de 1 000 000 \$. Lors de l'événement, Maxeen Jolin, la coordonnatrice des communications, et Susan O'Keeffe, la technicienne en arts graphiques, ont reçu une médaille de l'Assemblée nationale pour leurs 15 années de bénévolat à divers événements. La médaille leur a été décernée par le député de Chomedey, M. Guy Ouellette.

Le président félicite également la coordonnatrice des communications et la technicienne en arts graphiques pour leur prix en mentionnant qu'elles travaillent très bien ensemble et jouent un rôle déterminant dans la planification des événements de la Fondation et de nombreux autres événements de la commission scolaire.

- Le 28 mai 2022, les *cheerleaders* de l'équipe des Vipers de l'école secondaire Laval Junior ont remporté la première place au championnat Kick's Cheer Championship (Montréal et Canada). Des félicitations à toute l'équipe de *cheerleaders*.
- Le 20 juin 2022, à Québec, M^{me} Yvette Rambour, une élève du programme *Construction Business Management* du CDC Pont-Viau, a remporté l'un des deux grands prix au concours *Chapeau, les filles!/Hats Off to You!*
- La CSSWL 2021-2022 en chiffres met en lumière les données suivantes :
 - Le taux de diplomation de 88,1 %, qui place la commission scolaire dans les dix premiers rangs au Québec. L'objectif est de 90 % d'ici 2030, et la CSSWL est prête à relever le défi.
 - La commission scolaire compte un total de 14 018 élèves dans les secteurs jeune et adulte. Elle a dépassé les objectifs du MEQ pour l'année scolaire 2022-2023.
 - Les treize programmes de formation professionnelle, huit au CDC Pont-Viau et trois au Centre de formation Construc-Plus. Il s'agit d'un secteur qu'il faut promouvoir de façon continue.

Occasions

- Les cours d'été, qui permettent aux élèves d'obtenir leur diplôme et d'améliorer leurs résultats, auront lieu cette année du 4 au 24 juillet 2022 à l'école secondaire Laval Junior. Il faut remercier la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier d'avoir rendu possible l'apprentissage à distance pour les élèves qui habitent loin du lieu où se donnent les cours d'été.
- Le Service des ressources matérielles et du transport entreprendra quatorze projets cet été.

La directrice générale remercie les élèves, les parents, les enseignantes et enseignants, les partenaires, les commissaires et tous les employés pour leur engagement et leur volonté à bâtir des liens significatifs qui permettent aux élèves de réussir, et elle souhaite à tous une pause estivale reposante.

8.0 Affaires découlant du procès-verbal

8.1 Modification de la résolution – engagement de fournisseurs – achat de mobilier scolaire

Modification de la résolution	ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-220525-MR-0109, octroyant un contrat de deux ans (1 an + 1 an optionnel) à divers fournisseurs pour l'achat de mobilier scolaire;
Engagement de fournisseurs	
Achat de mobilier scolaire	ATTENDU QU'une omission a été relevée dans les documents d'appel d'offres soumis par les fournisseurs recommandés pour le lot 4 (<i>table de classe avec pattes à hauteur réglable</i>) et le lot 9 (<i>tabouret oscillant</i>), ce qui nécessite le rejet de ces soumissions;
CC-220622-MR-0129	ATTENDU QU'il est nécessaire de retenir le fournisseur conforme le plus bas pour les lots 4 et 9;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier modifie la résolution n° CC-220525-MR-0109 par l'ajout de l'entreprise Alpha-Vico inc. comme fournisseur retenu pour le lot 4 (*table de classe avec pattes à hauteur réglable*) et de l'entreprise Brault & Bouthillier Itée comme fournisseur retenu pour le lot 9 (*tabouret oscillant*) et par la mise à jour du coût total comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Numéro du lot	Nom du lot	Fournisseur	Valeur estimée d'achat sur deux ans
2	Meuble de rangement	Alpha Tabco inc.	69 526,00 \$
3	Chaise d'élève	Alpha-Vico inc.	71 528,00 \$
4	Table de classe avec pattes à hauteur réglable	Alpha Vico inc.	33 340,59 \$
5	Pupitre d'élève	Alpha Tabco inc.	71 426,25 \$
6	Mobilier administratif	Novexco inc.	29 617,88 \$
7	Matelas de relaxation	Brault & Bouthillier Itée	4 162,60 \$
8	Pupitre d'élève à hauteur variable	Brault & Bouthillier Itée	2 262,45 \$
9	Tabouret oscillant	Brault & Bouthillier Itée	1221,15 \$
10	Ballon avec pattes Sit'n'Gym	Brault & Bouthillier Itée	306,90 \$
11	Coussin Disc 'O' Sit	Brault & Bouthillier Itée	490,35 \$
12	Petit ensemble de cuisine en bois	Brault & Bouthillier Itée	15 748,90 \$
	Coût total, avant les taxes		299 631,07 \$
	Coût total, taxes nettes		320 265,92 \$

Adoptée à l'unanimité

9.0 Décisions du conseil

9.1 Ressources humaines

9.1.1 Nomination d'une direction adjointe des Services pédagogiques

Le directeur adjoint du Service des ressources humaines donne des informations sur le processus de sélection et les critères du poste de direction adjointe des Services pédagogiques. La candidate recommandée pour le poste répond à tous les critères.

Nomination d'une direction adjointe des Services pédagogiques

CC-220622-HR-0130

ATTENDU QUE le poste de direction adjointe des Services pédagogiques sera vacant à compter de l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier* (les politiques de gestion);

ATTENDU QUE le poste a été affiché et que le comité de sélection a mené les entrevues le 15 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de M^{me} Odie Miller-Mabougou au poste de directrice adjointe des Services pédagogiques, en vigueur le 15 août 2022, conformément aux politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adoptée à l'unanimité

Le président félicite M^{me} Miller Maboungou et lui souhaite la bienvenue à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

M^{me} Miller Maboungou remercie tout le monde pour l'occasion qui lui est donnée de devenir membre de la commission scolaire et ajoute qu'il s'agit d'un honneur.

La directrice générale mentionne que l'expérience de M^{me} Miller Maboungou représente un atout important pour la commission scolaire, car de nouvelles idées et perspectives sont toujours les bienvenues.

Le directeur des Services pédagogiques fait savoir qu'il a cédé son siège au comité de sélection à la nouvelle directrice des Services pédagogiques qui fera un merveilleux travail et lui souhaite bon succès.

Le président fait savoir que la présente séance représente la dernière séance de Geoffrey Hipps, le directeur des Services pédagogiques. De la part du conseil et de la commission scolaire, il le remercie pour toutes ses contributions, son bon travail et son dévouement tout au long des années et lui souhaite une retraite heureuse et en santé.

9.2 Ressources financières

9.2.1 Budget initial 2022-2023

Le directeur du Service des ressources financières présente les éléments clés du budget initial 2022-2023 en apportant les précisions suivantes :

- Le budget initial est basé sur les paramètres de consultation. Les paramètres initiaux seront seulement disponibles à une date ultérieure.
- Nous réviserons les hypothèses lorsque nous aurons reçu les paramètres initiaux et une confirmation de l'effectif officiel.
- Le taux de la taxe scolaire pour 2022-2023 a fait l'objet d'une baisse, passant de 0,1054 \$ par 100 \$ d'évaluation à 0,1024 \$;
- Le budget est élaboré à partir d'une prévision des effectifs.
- Le budget initial pour 2022-2023 est de 207 748 701 \$.
- Les revenus provenant du compte du MEQ représentent plus de 70 pour cent du budget global. Les autres revenus proviennent du financement des besoins locaux et d'autres sources, comme le service de garde, Qualification et d'autres activités d'autofinancement.
- Les dépenses les plus importantes pour la commission scolaire sont les suivantes : l'enveloppe du personnel enseignant, les besoins particuliers, les mesures d'appui, le transport, la formation générale des adultes et la formation professionnelle, ainsi que d'autres activités éducatives et d'autres mesures du MEQ. Le financement des coûts de gestion de la commission scolaire et des services de transport provient d'autres sources.
- En ce qui concerne les coûts d'ensemble, les salaires ont été indexés de 2 pour cent le 1^{er} avril 2022 en raison des nouvelles conventions collectives, les besoins locaux de 4,1 pour cent et les besoins en matière de transport de 3,4 pour cent. Ce dernier chiffre pourrait être révisé à 8 pour cent pour répondre aux demandes des transporteurs dans la négociation de leurs nouveaux contrats. Il faut noter que 909,94 postes en enseignement ont été alloués par le MEQ pour 2022-2023, mais la commission scolaire en a alloué 917,55, ce qui crée un déficit de 7,61 équivalents temps plein (ETP) ou 750 000 \$. Le nombre d'ETP sera revu lorsque nous aurons reçu la confirmation du nombre définitif d'inscriptions plus tard cet automne.
- Autres activités éducatives – Il y a eu une augmentation considérable du nombre d'élèves scolarisés à la maison depuis l'année scolaire 2016-2017, fort probablement en raison de la pandémie de la COVID-19. Toutefois, la baisse du nombre de cas de COVID-19 et la décision des parents d'envoyer de nouveau leurs enfants à l'école devraient contribuer à réduire ce nombre.

- Mesures :
 - Mesures d'appui : les sommes seront augmentées de 1 623 939 \$ pour 2022-2023.
 - Mesures en adaptation scolaire : les sommes seront augmentées de 1 317 665 \$ pour 2022-2023;
 - Mesures Régions et petits milieux : les sommes seront augmentées de 595 \$ pour 2022-2023.
 - Mesures sans contrainte : les sommes sont transférables sans limitation.
 - Mesures dédiées : les sommes sont transférables, mais à l'intérieur de la famille de mesures à laquelle elles sont associées.
 - Mesures protégées : Les sommes doivent être utilisées selon les critères. Elles ne peuvent être utilisées pour rien d'autre.
 - Huit mesures protégées deviendront des mesures dédiées.
 - Il y a de nouvelles mesures d'appui.
 - Les mesures en adaptation scolaire ont été indexées pour tenir compte des augmentations découlant des nouvelles conventions collectives.
 - Les coûts de gestion de la commission scolaire ont été augmentés de 3,6 pour cent (salaires, consommation énergétique et entretien des immeubles).
 - Il y a de nouvelles mesures pour compenser la baisse du taux de la taxe scolaire, ainsi que pour les ressources en matière de recrutement, l'entretien des immeubles et la sécurité de l'information.
- Les allocations s'appliquant au transport pour 2022-2023 seront de 14 853 761 \$. Une partie de cette somme, soit 6 284 198 \$, sera financée par la mesure sur les besoins locaux, et une autre partie, soit 8 469 563 \$, proviendra du MEQ, pour une augmentation de 568 852 \$. À l'heure actuelle, le financement provenant du MEQ est insuffisant, car le ministère n'est toujours pas parvenu à une entente avec les transporteurs. Cette situation sera suivie de près pendant l'été.
- Le nouveau règlement qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2022 aura des conséquences sur les services de garde.
- Les investissements en immobilisations seront augmentés de 2 446 880 \$ pour 2022-2023;
- Il faut tenir compte du fait que les paramètres qui ont servi à élaborer ce budget ne sont pas définitifs, car de nouvelles mesures seront peut-être annoncées, des précisions sont nécessaires relativement au transport et, à l'heure actuelle, il n'y a aucune mesure concernant la COVID-19.

Le président remercie le directeur du Service des ressources financières et son équipe pour toutes les heures qu'ils ont consacrées à la préparation de ce budget initial et ajoute que les membres de la communauté seront très heureux de constater cette baisse du taux de la taxe scolaire.

En réponse à une question de la commissaire Donna Anber, le directeur du Service des ressources financières précise que les conventions collectives comprennent un grand nombre de nouvelles annexes et que toute allocation de fonds découlant d'une promesse faite pendant la campagne électorale devra faire l'objet d'une étude par un comité.

Budget initial 2022-2023

CC-220622-FR-0131

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit adopter et transmettre au ministère de l'Éducation (MEQ) son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023 (le Budget);

ATTENDU QUE le Budget a été élaboré à partir des paramètres budgétaires de consultation présentés le 15 juin 2022;

ATTENDU QUE le Budget prévoit l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2022-2023;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire de 9 993 482 \$ a été déterminé en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins de 30 951 972 \$,
- un nombre de 23 926 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et
- le taux de 0,1024 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2022-2023;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023, prévoyant des revenus de 207 749 249 \$ et des dépenses de 207 749 249 \$, sous réserve de l'autorisation du ministre, conformément à l'article 279 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ET QU'il soit transmis au ministère de l'Éducation.

Adoptée à l'unanimité

9.2.2 Mise à jour de fin d'année – rémunération des commissaires

Mise à jour de fin d'année

Rémunération des commissaires

CC-220622-FR-0132

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-211124-FR-0031, approuvant la répartition 2021-2022 de la rémunération des commissaires;

ATTENDU QUE le commissaire de la circonscription électorale 6 a démissionné de son poste le 11 mars 2022;

ATTENDU QUE M^{me} Barbara Barrasso a été déclarée élue le 17 juin 2022 à titre de nouvelle commissaire de la circonscription électorale n° 6;

ATTENDU QUE, de cette rémunération, il reste un montant de 1 777,17 \$ résultant de la démission du commissaire de la circonscription électorale n° 6;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le plan de répartition de la rémunération apparaissant au document n° CC-SWLSB-2022/06/22-FR-001, et que cette rémunération soit versée avant le 30 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Ressources matérielles et transport

9.3.1 Demande faite dans le cadre du PQI – secteur 7

Demande faite dans le cadre du PQI – secteur 7

CC-220622-MR-0133

ATTENDU QUE, tous les ans, le gouvernement du Québec alloue des fonds aux commissions scolaires et aux centres de services scolaires pour aider à la construction et à l'agrandissement des écoles et des centres;

ATTENDU QUE les commissions scolaires et les centres de services scolaires sont tenus de présenter leurs demandes tous les ans au moyen du Plan québécois des infrastructures (PQI);

ATTENDU QUE, parmi les demandes faites par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) au moyen du PQI de 2020-2030, de 2021-2031 et de 2022-2032, il y avait une demande pour la construction d'une nouvelle école dans la région de Saint-Jérôme qui n'a pas été retenue par le ministère de l'Éducation (MEQ);

ATTENDU QUE le MEQ reconnaît que la capacité d'accueil de l'école primaire Laurentia à Saint-Jérôme est de huit salles de classe;

ATTENDU QUE la population dans la région de Saint-Jérôme augmente chaque année;

ATTENDU QUE, pour l'année scolaire 2022-2023, 16 groupes ont été autorisés pour l'école primaire Saint-Jérôme, ce qui représente une surcapacité de 200 pour cent;

ATTENDU QUE la CSSWL a entrepris de pallier le problème de surcapacité à l'école primaire Laurentia en installant des classes modulaires, soit deux à l'été 2020 et deux autres à l'été 2022, ce qui représente approximativement 50 pour cent de la capacité actuelle de l'école et empiète sur la cour d'école et l'espace de jeu des élèves;

ATTENDU QUE, même avec l'installation de deux autres classes modulaires cet été, l'espace dans l'école sera quand même insuffisant lorsque commencera l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU QUE le manque considérable d'espace nuit aussi au développement des élèves et permet difficilement aux membres du personnel professionnel non enseignant de rencontrer et d'aider les élèves ayant des difficultés d'apprentissage;

ATTENDU QUE, même si la CSSWL loue l'immeuble adjacent à l'école primaire Laurentia et étudie actuellement la possibilité de le rénover pour y aménager deux ou trois salles de classe, cette solution est loin d'être la solution idéale pour pallier le problème de surcapacité;

ATTENDU QUE le nombre de groupes à l'école primaire Laurentia continuera d'augmenter au cours des quatre ou cinq prochaines années, la CSSWL est à court de solutions pour répondre à cette augmentation;

ATTENDU QUE, même si la CSSWL compte d'autres écoles primaires dans les Laurentides, les plus proches se trouvent jusqu'à 35 kilomètres de distance de l'école primaire Laurentia et ont également atteint leur capacité d'accueil, ne pouvant donc pas accueillir d'autres élèves;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord a confirmé à la CSSWL qu'il n'y avait aucun espace disponible dans la région de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de l'école primaire Laurentia a adopté une résolution demandant au MEQ d'approuver la demande de la CSSWL pour la construction d'une nouvelle école dans les Basses-Laurentides pour pallier le problème de surcapacité de l'école, et que ladite résolution a été transmise au MEQ par la CSSWL dans sa mise à jour au PQI 2022-2032 en mars 2022;

ATTENDU QUE, maintenant que le manque d'espace à l'école primaire Laurentia a atteint un seuil critique, le MEQ doit reconsidérer sa décision relativement à la demande de la CSSWL pour la construction d'une nouvelle école dans le secteur 7;

ATTENDU QUE le MEQ doit aussi tenir compte, dans sa réflexion, de l'indice de milieu socio-économique (IMSE) de l'école primaire Laurentia, qui est de 8;

ATTENDU QUE la CSSWL est déterminée à fournir un environnement d'apprentissage et de travail qui favorise la santé, la sécurité et le bien-être, en conformité avec son plan d'engagement vers la réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demande formellement au ministère de l'Éducation de reconsidérer sa décision relativement à la demande présentée par la commission scolaire pour la construction d'une nouvelle école à Saint-Jérôme pour pallier le manque d'espace à l'école primaire Laurentia;

QU'il soit confié au président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier le mandat d'écrire une lettre résumant la demande et les préoccupations de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à cet égard;

ET QUE cette lettre soit transmise au ministère de l'Éducation avec une copie de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

9.4 Formation générale des adultes et formation professionnelle / Service aux entreprises

9.4.1 Demande de renouvellement auprès du ministère de l'Éducation – programme de formation professionnelle *DVS Machining*

Demande de renouvellement auprès du ministère de l'Éducation – programme de formation professionnelle *DVS Machining*

CC-220622-AE-0134

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-180523-AE-0129 visant à demander le renouvellement de l'autorisation provisoire pour l'enseignement du programme DVS 5723 *Machining Technics*;

ATTENDU QUE l'autorisation provisoire prend fin le 30 juin 2022;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation (MEQ) a modifié le code et le nom de ce programme pour devenir DVS 5871 *Machining*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite demander une autorisation permanente pour l'enseignement du programme DVS 5871 *Machining*;

ATTENDU QUE la table du Conseil de la formation professionnelle de langue anglaise (ELVEC) et celle du Provincial Organization of Continuing Education Directors, English (PROCEDE), appuient la demande d'autorisation permanente faite par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier au MEQ pour l'enseignement de ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier présente une demande d'autorisation permanente au ministère de l'Éducation (MEQ) pour l'enseignement du programme suivant :

- DVS 5871 *Machining*

ET QUE la direction générale adjointe soit autorisée à signer tout document exigé à cet égard.

Adoptée à l'unanimité

9.5 Affaires juridiques et corporatives, et communications

9.5.1 Plan de gestion des risques 2022-2023

Plan de gestion des risques 2022-2023

CC-220622-CA-0135

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a adopté la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (la Directive);

ATTENDU QUE la Directive fait obligation à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier d'adopter, pour chaque exercice financier, un plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

ATTENDU QU'un nouveau plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle a été préparé pour 2022-2023;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le *Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2022-2023*, tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2022/06/22-CA-002.

Adoptée à l'unanimité

9.5.2 Jour, heure et lieu des séances du conseil des commissaires – 2022-2023

Jour, heure et lieu des séances du conseil des commissaires – 2022-2023

CC-220622-CA-0136

ATTENDU QUE, conformément à l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires doit fixer par règlement le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

ATTENDU QU'une commission scolaire ne peut adopter un règlement à moins d'avoir donné un avis public, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE l'avis public doit indiquer l'objet du règlement, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

ATTENDU QU'un avis public a été donné relativement aux modifications au règlement n° BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* et qu'une copie du projet de règlement a été transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications au règlement n° BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, pour l'année scolaire 2022-2023, tel qu'il apparaît au document n° CC-SWLSB-2022/06/22-CA-003;

ET QUE le règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public à ce sujet, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée à l'unanimité

9.5.3 Jour, heure et lieu des séances du comité exécutif – 2022-2023

Jour, heure et lieu des séances du comité exécutif – 2022-2023

CC-220622-CA-0137

ATTENDU QUE, conformément aux articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité exécutif doit fixer par règlement le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

ATTENDU QU'une commission scolaire ne peut adopter un règlement à moins d'avoir donné un avis public, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE l'avis public doit indiquer l'objet du règlement, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

ATTENDU QU'un avis public a été donné relativement aux modifications au règlement n° BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* et qu'une copie du projet de règlement a été transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications au règlement n° BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, pour l'année scolaire 2022-2023, tel qu'il apparaît au document n° CC-SWLSB-2022/06/22-CA-004;

ET QUE le règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public à ce sujet, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée à l'unanimité

9.5.4 Calendrier administratif 2022-2023 (annexe 1 de la procédure)

Calendrier administratif
2022-2023 (annexe 1
de la procédure)

CC-220622-CA-0138

ATTENDU QUE l'annexe 1 de la procédure n° P2013-CA-08 : *Comités consultatifs* doit être révisée et approuvée chaque année au mois de juin, conformément à l'article 4.5 de la procédure;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la date, l'heure et le lieu des réunions des comités consultatifs selon le document no. CC-SWLSB-2022/06/22-CA-005.

Adoptée à l'unanimité

9.6 ACSAQ

9.6.1 Droits d'adhésion préliminaires à l'ACSAQ – 2022-2023

Droits d'adhésion
préliminaires à l'ACSAQ –
2022-2023

CC-220622-CA-0139

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est membre de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ);

ATTENDU QUE l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec a transmis les demandes de paiement des droits d'adhésion préliminaires pour l'année scolaire 2022-2023 sur la base de la déclaration officielle des effectifs 2021-2022 au 30 septembre 2021;

ATTENDU QUE la facture pour le solde des droits d'adhésion 2022-2023 sera transmise à l'automne 2022 une fois que l'ACSAQ aura reçu, du ministère de l'Éducation, le nombre officiel d'élèves au 30 septembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le versement de la somme de 114 873,00 \$ à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec, représentant les droits d'adhésion préliminaires pour l'année scolaire 2022-2023.

Adoptée à l'unanimité

10.0 Points d'information

10.1 Rapport de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier

Aucun rapport n'est présenté.

10.2 Rapport des commissaires-parents

10.2.1 Rapport du comité de parents

Le rapport est compris au fichier de la séance.

Au nom du comité de parents, la commissaire-parent Tara Anderson félicite toutes les classes de finissants 2022 au primaire, au secondaire, à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle et leur souhaite bon succès.

10.2.2 Rapport du comité consultatif EHDA

Aucun rapport n'est présenté.

10.3 Rapport de l'ACSAQ

Le rapport est compris au fichier de la séance.

Le président fait savoir qu'il est heureux de féliciter la directrice générale sur sa nomination à titre de présidente de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones du Québec (ADGCSAQ).

La directrice générale remercie le président et ajoute qu'elle a hâte de relever ce défi.

10.4 Rapport du comité central des élèves

Aucun rapport n'est présenté.

11.0 Période de questions

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications rappelle que la période de questions est consacrée aux points à l'ordre du jour de la présente séance et désigne la section dans laquelle il est possible d'inscrire des questions.

Elle poursuit en indiquant qu'aucune question n'a été posée, mais qu'il y a des commentaires très positifs au sujet de la reconnaissance de l'initiative LGBTQ+ à l'école secondaire régionale Laurentian.

12.0 Correspondance

Le président attire l'attention du conseil sur la correspondance contenue au fichier de la séance et sur la lettre du conseil d'établissement de l'école secondaire de Rosemère qui fait suite à la demande précédente de l'école pour une direction adjointe supplémentaire. La directrice générale, le directeur général adjoint, la commissaire Landry et lui rencontreront les membres du conseil d'établissement pour discuter de leur lettre et de leurs préoccupations.

13.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

14.0 Clôture

Le président remarque que l'année 2021-2022 a été une année hors de l'ordinaire et que la grande famille de la commission scolaire est devenue plus forte. Le taux de diplomation de 88,1 % témoigne du dévouement des employés et des élèves qui ont obtenu de bons résultats malgré l'adversité. Il souhaite un merveilleux été à tous et à toutes et leur rappelle d'en profiter en famille et avec les amis.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 21 h 31

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 28 septembre 2022